

Communiqué de presse d'Infrabel et de la SNCB suite à leur inculpation dans le dossier Buizingen 26-09-2014

La SNCB et Infrabel viennent d'être informées par le cabinet du juge d'instruction en charge de l'enquête de leur inculpation dans le dossier de l'accident de Buizingen. Le juge d'instruction estime qu'en l'état actuel de son enquête, il existe des éléments qui justifient la participation des deux sociétés au dossier. Toutefois, à ce stade de la procédure, le juge d'instruction n'a pas l'obligation de communiquer les éléments sur base desquels il fonde sa décision.

Cette inculpation, étape prévisible et attendue de la procédure judiciaire, ne préjuge cependant en rien de la position qui sera prise par le Procureur du Roi ni de la suite de la procédure.

La SNCB et Infrabel entendent, comme elles l'ont toujours fait, continuer à apporter leur totale collaboration à l'enquête. Réservant leurs arguments à la justice, les 2 entreprises ne feront pas davantage de commentaires.